



DELIBERATION N° 2024 -72- 25
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 22 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 22 Mars 2024

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, et COLOMBEL Gaëtan formant la majorité en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, SANSON Maryline, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 13

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

Madame SANSON Maryline a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

Madame BOUVIER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BADMINGTON.

OBJET : 2024 - 7.2 - 25 - TAUX D'IMPOSITION 2024

Considérant la revalorisation des bases de la valeur locative de 3.9 %

Considérant l'augmentation du bâti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition de 2023 et adopte les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière (Bâti)	48,15 %
Taxe foncière (non Bâti)	26,41 %
Taxe d'habitation	6,93 %

Pour un produit attendu de 387 934 €

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 10 Avril 2024

LE MAIRE
Hubert. LECARPENTIER

